

Compte rendu de la séance du 21 février 2019

Présents: M.LEDAUPHIN, L.ALLEFRESDE, R.SOULERIN, R.TESTON, JC.BONNAUD, P.JAUSSAINT, N.POLITZER

Représenté: PH.GOMEZ

Secrétaire de la séance: N.POLITZER

Délibérations du conseil:

création d'un accès à la future STEP et désenclement d'un hameau-lancement projet et choix cabinet d'études (2019 04)

M.le Maire présente aux conseillers les offres des 2 cabinets d'étude consultés pour la création d'un accès à la future station d'épuration et le désenclement du hameau de Fenouillères.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'offre du cabinet BEAUR AMONT d'un montant de 13 800, 00 € HT
- Autorise le Maire à lancer les négociations et transactions avec les propriétaires concernés
- Autorise le Maire à signer tout document administratif et/ou financier relatif à ce projet.

Vote: unanimité pour

Compte Administratif et compte de gestion 2018-affectation des résultats

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	32 000.85	0.00	54 429.40	0.00	86 430.25
Opérations de l'exercice	97 627.73	114 203.21	57 266.80	22 577.99	154 894.53	136 781.20
TOTAL	97 627.73	146 204.06	57 266.80	77 007.39	154 894.53	223 211.45
Résultat de clôture	0.00	48 576.33	0.00	19 740.59	0.00	68 316.92
Restes à réaliser					2 380.83	✓
Besoin / excédent de financement Total						65 936.09

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

28 576.33
20 000.00

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

taxes locales 2019 (2019_05)

Monsieur le Maire propose une augmentation différenciée des taxes à hauteur de
15 % pour les taxes d'habitation et Foncier non bâti
30 % pour la taxe du Foncier bâti

	Taux de référence de 2018	Taux Votés 2019
Taxe d'Habitation	10.36 %	11.91 %
Taxe Foncière (bâti)	2.81 %	3.65 %
Taxe Foncière (non bâti)	25.78 %	29.65 %

Vote : unanimité pour

subventions BP 2019 (2019_06)

Monsieur le Maire présente aux élus diverses propositions de subventions pour l'année 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention à :

ADMIR :	200 €
ADMIR Portes des Monts d'Ardèche :	80 €
Restaurants du Cœur :	280 €
Recycl'art :	100 €

Vote: unanimité pour

convention de participation financière avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de rénovation de la calade de Méjeanne (2019_07)

Suite au lancement de la souscription pour les travaux de rénovation de la calade de Méjeanne, M.le Maire informe les conseillers que la Fondation du patrimoine propose d'accorder une aide financière globale de 5 000, 00 € soit 29, 9 % de la dépense hors taxes de 16 700 €.

Pour pouvoir prétendre à cette aide, la souscription doit avoir permis de collecter 5% au moins du montant des travaux HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M.le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de réfection de la calade de Méjeanne.

Vote: unanimité pour

Après quelques communications et questions diverses la séance est levée